

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix-sept juin deux mille vingt-deux à neuf heures onze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet :
**Remboursement
aux élus sur des
avances d'achats.**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.

Formant la majorité des membres en exercice, **REÇU LE :**

Absent : MARGALEF Séverine.

Empêché : Néant.

Procuration : MARGALEF Séverine.

Monsieur LAÏLLE Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire informe son assemblée,

Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : **Sept**

30 JUIN 2022
SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
13/06/2022

Trois conseillers municipaux ont avancé des achats, qu'il convient de rembourser à chaque élu concerné :

En voici le détail :

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13/06/2022

- 1) **Ticket facture n°00208374** du 13 mai 2022 de « Ma coop » de Céret d'un montant de **39,43 €**. (Alimentaire pour réception)
- 2) **Facture n°47** du 12 avril 2022 de SARL CANO de Palau Del Vidre d'un montant de **50 €**. (Alimentaire pour réception)
- 3) **2 factures : Facture n°F6005567** du 06/05/2022 de Terrassous de Terrats d'un montant de **12,15 €** (boisson pour réception) et **facture N°001006280** de SAS GIFI de Le Boulou du 14/04/2022 d'un montant de **35,71 €** (fournitures pour réception) soit un total de **47,86 €**.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 20/06/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Le conseil municipal après avoir délibéré sur présentation des factures et tickets de caisse, et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le remboursement des avances d'achat à chaque élu concerné,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PAR PUBLICATION
LE : 20/06/2022

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR DELEGATION
LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

(Signature)
Prénom Nom

Lamanère, le 17 juin 2022

Le Maire,
Gisèle JUANOLE



Accusé de réception Préfecture du
N°

